



Moissy, le 24/08/20

Depuis plusieurs mois, les militants **SUD** s'impliquent dans des réunions relatives à la nouvelle **Organisation du Temps de Travail** de la PFC de Moissy. Après des mois de discussions, le processus de négociations arrive maintenant à son terme : Le 7 septembre aura lieu la réunion plénière conclusive.  
**Après quoi nous devons être en mesure de signer l'OTT, ou pas...**

Peu de concessions ont été obtenues pour le personnel sur ce projet, malgré les nombreuses propositions de **SUD**. Nous sommes donc assez sceptiques quant au fait d'apposer notre signature sur ce contrat.

Le seul effort envers le personnel consenti par la direction a été de mettre 2 jours de repos consécutifs dans les cycles de travail des agents de jour, évitant ainsi les jours de repos glissants en semaine. Mis à part ça, c'est la régression la plus totale : les agents du Matin resteront en Matin, si c'est possible, car l'effectif de la brigade descendra à 25 ou 30 agents, donc à peine la moitié de la brigade actuelle.

Il n'y aura donc pas de possibilité de reclassement en brigade du Matin pour les agents d'AM ou de nuit qui le souhaiteraient. Ces agents, ainsi que ceux du Matin qui ne pourront pas rester sur leur ancienne brigade, seront donc forcés de se rabattre sur la brigade Mixte 9h15 / 17h (avec 45mn de pause méridienne, à l'origine c'était 1h !) dont l'effectif sera de 65 personnes. **Les places vont être chères !**

... Mais comme le dit si bien le directeur : **si les agents ne sont pas satisfaits, rien ne les empêche d'aller à Montereau, ce n'est qu'à 8 km ! ☺**

Une brigade d'AM a été créée pour 6 agents (!) avec un cycle de travail sur une semaine et comme horaire 15h / 22h + samedi-dimanche de repos.

Comme il y aura de la massification de produit à réaliser, nous avons demandé que les mutations vers cette brigade soient ouvertes aussi à la classe I, et non pas seulement aux ADS en classe II.

Pour les agents de Nuit, la pilule reste dure à avaler aussi : **passer de 19h30 / 3h30 ou 20h30 / 4h30 à un cycle de nuit de 22h / 6h, ça pique un peu ! ☹**

Le patron nous dit que ces agents bénéficieront de plus d'heures rémunérées en heures de Nuit, mais les agents qui allaient chercher leurs enfants à l'école le midi afin d'éviter des frais de cantine ne pourront plus fonctionner ainsi, car ils seront obligés de dormir s'ils veulent survivre à leur nouveau cycle de travail !

Le fait qu'il n'y ait pas de coupure méridienne (*que nous combattons depuis toujours*) dans cette brigade leur retirera le bénéfice des Tickets Restaurant. Nous avons demandé une "prime panier", mais elle n'existe plus au colis ! Une "prime collation" existe mais ne concerne que les agents de la distribution... Concernant les agents de Jour, ils n'auront pas non plus le bénéfice des TR comme c'est déjà le cas actuellement, car le Restaurant Inter Entreprise de la zone industrielle est ouvert le midi et se trouve à moins de 10mn de la PFC !

Les agents en Mixte auront droit à un TR par semaine s'ils travaillent le samedi, car le R.I.E est fermé ce jour-là... **Lamentable !**

Après 6 années de Tickets Restaurant, le directeur décide de les enlever en amputant de fait le pouvoir d'achat des postiers/ères, prétextant la coupure méridienne, puis le BRH ... **SUD a demandé une prime "panier journalier" de 6,50 euros pour tout le personnel ou la création d'une cantine d'entreprise en nuit. Ce qu'il refuse !** Selon lui, en faisant plus d'heures de nuit, ça compensera la perte des tickets.

Les collègues de Nuit ne comprennent pas pourquoi ils n'auront pas de prime de perte de brigade, car dans les faits, leur brigade disparaît bel et bien, au profit d'une brigade au cycle beaucoup plus désavantageux ! Le patron nous répond que les dimanches et les jours fériés travaillés généreront des RC... ☺

Pour les agents de Nuit, quand il y aura un jour férié, ils travailleront le soir du jour férié et non la veille. Comme c'est le cas actuellement. D'après une simulation sur l'année 2021, les agents travailleront le vendredi 24 décembre 2021, car le 25 est un samedi, et la brigade ne travaillant pas le samedi viendra donc travailler la veille !  
*(Nous vous souhaitons par avance un Joyeux Noël 2021 !)*

Concernant les agents des services supports, **Bureau d'Ordre, Transport, Organisation & Méthode** : il n'y aura pas de nécessité d'arbitrage, car les agents concernés ne sont pas nombreux et leur répartition devrait être facile à gérer.

Nous avons chiffré des montants pour les primes, mais force est de constater qu'on est bien en dessous de ce que **SUD** a demandé au niveau des montants accordés. La seule prime qui a augmenté (suite aux bilatérales nous dit le patron), est la prime de perte de brigade qui est passée de 300 euros au début des négociations à 500 euros actuellement. A noter que la prime pour l'aide au permis de conduire sera accordée uniquement aux agents qui iront travailler à Montereau sur le Jard.

En conclusion, beaucoup d'agents ont le sentiment d'être piégés, quel que soit le cas de figure : piégés car obligés d'aller à Montereau (contre leur volonté) pour garder leurs horaires de travail ou un horaire approchant, et s'éloigner encore un peu plus de leur domicile... Ou piégés car obligés de rester à Moissy sur des horaires qui ne les satisfont pas du tout ou bouleversent leur vie personnelle.

Les mesures d'Accompagnement Social et Financier sont, de plus, assez faibles... En tout cas incomparables à ce que les agents ont obtenu lors de la fermeture de Créteil, même si à Moissy on n'est *pas encore* dans le cadre d'une fermeture de centre...

**Pour toutes ces raisons, la section SUD de Moissy prendra ses responsabilités concernant la signature ou non de l'OTT et de l'ASF, après discussion avec le personnel de la PFC... La Cfdt signera sûrement l'accord tel quel, même si ses militants semblent vouloir aller à Montereau. D'autres syndicats minoritaires pourraient également être tentés par une signature de cet accord...**

**Si le besoin se fait sentir, nous sommes également prêts à faire jouer notre droit d'opposition, en tant que syndicat majoritaire de la PFC.**

**Un préavis de grève sera déposé le lundi 7 septembre, afin que les agents de la PFC de Moissy puissent manifester leur mécontentement au sujet de cet accord rétrograde. C'EST PAR LA LUTTE QUE NOUS GAGNERONS !**